

A cette occasion,—preuve qu'il existait alors à la Chambre une harmonie inusitée,—voici ce qui est arrivé:

Le très hon. M. Howe: J'appuie la motion.

M. McIlraith: Mais la Chambre a refusé son consentement.

M. Knowles: En effet. Je m'y suis opposé, comme en fait foi le hansard.

M. Solon E. Low (Peace-River): Je ne veux pas prolonger la discussion sur la motion à l'étude; je tiens simplement à expliquer pourquoi j'ai appuyé la motion. J'avais une excellente raison. Qu'il soit d'abord bien entendu qu'il n'y a pas eu collusion entre le Gouvernement, la C.C.F. et les créditistes. On m'a fait une proposition que j'ai jugée opportune. J'ai donc consenti à appuyer la motion parce qu'elle me semble raisonnable. Voilà tout.

M. Fulton: Qu'est-ce que le député entend par collusion?

M. Low: Je sais que le député de Kamloops doit être très déçu; il a toute ma sympathie. Il est tellement convaincu qu'il s'emballera peut-être. Je suis à même de comprendre, car je me suis trouvé déjà dans la même situation. Mais je tiens à faire observer que, peu importe le nom qu'on lui donne, qu'on l'appelle collusion, complot ou que sais-je encore, la proposition en cause a été présentée comme on le fait si souvent en cette enceinte. L'ayant estimée excellente, je l'ai soutenue et même appuyée. A ce propos, j'ai un mot à dire. Toute ma sympathie va à n'importe quel groupe de députés animés de convictions profondes soucieux de provoquer la discussion la plus complète touchant toute proposition soumise à l'examen de la Chambre. Tout groupe, sans distinction, devrait avoir amplement l'occasion de débattre les questions soumises. Je me suis déjà trouvé dans la situation qui est aujourd'hui celle du parti conservateur-progressiste. Il me revient qu'en 1945, alors que le groupe du Crédit social comptait treize membres à la Chambre, ce parti n'en a pas moins livré une belle lutte dirigée contre les accords de Bretton-Woods. On en a débattu le pour et le contre pendant plusieurs jours. Je me souviens, monsieur l'Orateur, qu'on avait parlé de clôture mais nous n'avons pas poussé les choses au point où la clôture aurait été appliquée car nous avons pensé qu'il ne serait pas sage d'agir ainsi. Nous avons saisi la Chambre de tous les arguments possibles; nous avons fait de notre mieux pour convaincre ses membres, y compris ceux du parti conservateur-progressiste, que les accords de Bretton-Woods ne servaient pas les intérêts bien entendus du Canada et qu'il fallait les

repousser. Lorsqu'on a parlé de la clôture, constatant que nous n'avions pas réussi à convaincre les partis conservateur-progressiste, libéral ni cécéliste, nous avons pensé qu'en démocratie il était sage de mettre la question aux voix, d'exprimer notre opinion par un vote en disant simplement au Gouvernement: "La responsabilité en incombe au Gouvernement. C'est lui qui a présenté la mesure et, comme il n'a pas voulu se laisser convaincre par nos arguments, qu'il la considère dorénavant comme son œuvre et non pas la nôtre". C'est la même situation qui se répète ici, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: J'ai interrompu l'honorable député de Kamloops lorsqu'il a parlé d'une motion de clôture éventuelle. Je ne dois donc pas laisser à l'honorable député de Peace-River la faculté de parler plus longtemps d'une telle motion.

M. Low: Merci beaucoup. Je m'en tiendrai exclusivement à la motion à l'étude. Voici. Je crois qu'il est possible de discuter le bill amplement. Je n'ai aucun désir de voir appliquer la clôture à qui que ce soit. En réalité, je veux qu'on donne à ceux qui veulent parler sur la mesure l'occasion de le faire plus au long. Si la motion est adoptée, les honorables députés,—je ne désigne aucun groupe en particulier,—n'auront pas moins de trente-deux heures pour débattre le projet de loi. Je calcule qu'on pourrait prononcer au moins quarante discours de quarante minutes. Je suis prêt à écouter ces 40 discours avec un esprit non prévenu. S'ils réussissent à me convaincre que la mesure est mauvaise, je voterai contre. On aura donc plus ample occasion de débattre la mesure, si la motion est adoptée que si elle ne l'est pas.

La seconde raison pour laquelle il y a lieu d'adopter la motion, à mon avis,—et je tiens compte de deux catégories de personnes,—c'est qu'il faut songer au personnel de la Chambre. Le député de Kamloops peut bien rire. Il reste que les employés de la Chambre tiennent à prendre leur congé de Noël. Je n'examinerai pas ce que le Gouvernement doit faire ou ne pas faire. Le Gouvernement a adopté une certaine attitude. Je cherche, monsieur l'Orateur, à exposer les raisons que j'ai d'appuyer la motion. Le personnel de la Chambre a parfaitement le droit de prendre des vacances à Noël tout au moins. Je suppose que ces gens, pour s'assurer des vacances ininterrompues, sont bien prêts comme moi à travailler sans relâche jusqu'à ce que la Chambre ait fini ses travaux, vendredi dans la soirée.